

154, rue Célestin Linder  
42780 VIOLAY  
Tél. : 04.74.63.90.92  
Fax : 04.74.63.95.30  
Mél : [mairie@violay.fr](mailto:mairie@violay.fr)  
Site : [www.violay.fr](http://www.violay.fr)

# **PROCES-VERBAL**

## **N° 2019/05**

### **DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **DU 28 mai 2019**

Le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame CHAVEROT Véronique, Maire.

**Etaient présents :**

**Mme COLLON Colette**  
**M. POIRON Jean-Pierre**  
**Mme ESCOFET Danièle**  
**Mme DENIS Chantal**  
**Mme GIROUD Sylvie**  
**M. PERRIER Guy**  
**M. BISSAY David**  
**Mme SERRAILLE Joëlle**  
**M. MUZELLE Robert**  
**Mme PERIAT Véronique**

**Excusés : M. Jean-Claude PALAIS (pouvoir à Danièle ESCOFET)**  
**M. ROCHARD Jean François (pouvoir à Mme le Maire)**  
**Mme RODET Chantal**  
**M. TRIBOLET Didier (pouvoir à Robert MUZELLE)**

**Secrétaire : POIRON Jean-Pierre**

## **ORDRE DU JOUR :**

1. **Avancement des travaux du Centre Bourg,**
2. **Travaux de voirie**
3. **Travaux sur poteaux incendie**
4. **Travaux de Fleurissement**
5. **Travaux Station Epuration**
6. **Travaux dans les vestiaires de la Salle des Sports**
7. **City Park**
8. **Projet sur emplacement HLM Jacques Vergnier**
9. **Renouvellement convention pour la fourrière voitures**
10. **Questions diverses**

⇒ **APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CM PRECEDENT**  
Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte rendu précédent.

⇒ **Liste des délibérations prises à la date du 30.04.2019**

30-avr-19	
2019.04.01	SIEL : Bornes pour véhicules électriques
2019.04.02	ONF : maintien du service public
2019.04.03	Approbation nouvelle convention fourrière pour chiens
2019.04.04	Subvention société de chasse
2019.04.05	Approbation du document unique
2019.04.06	Approbation création de poste ATSEM à 35 h hebdo
2019.04.07	Approbation de la revalorisation des frais de mission et des indemnités kilométriques et frais d'hébergement
2019.04.08	Cimetière - transformation d'une tombe simple en tombe double

### **1. Avancement des travaux du Centre Bourg**

Mme le Maire signale que la déconstruction des bâtiments s'est bien passée. Le bâtiment propriété de Maggy HOFSTETTER verra le mur mitoyen de son garage, repris par Loire Habitat lors de la construction des logements.

Le chantier arrive aujourd'hui au stade de la dépollution. Des traces d'hydrocarbure ont été trouvées à l'emplacement de la cuve ainsi que d'arsenic, cet élément étant présent à l'état naturel sur Violy, notamment dans les sources. Des travaux de sondages complémentaires vont être réalisés. Les entreprises en charge du chantier, de par la nature des polluants, nous informent qu'il n'y a pas de risque pour la population.

Des travaux de maçonnerie, conformément au marché, auront lieu sur le mur de la maison Blein, ainsi que sur le mur formant l'angle.

Le puits, sous la petite place, sera busé et ensuite habillé pour faire un puits paysager, il sera sécurisé.

Dès que la plateforme sera terminée et sécurisée, les gravats dégagés, la rue St-Roch sera de nouveau ouverte.

LOIRE HABITAT devrait construire fin 2020, les études d'implantation ont débuté, le permis de construire sera déposé en fin d'année et viendront ensuite les appels d'offres pour le choix des entreprises.

En réponse à la demande de R. Muzelle, il n'y aura pas de fouilles archéologiques dans le cadre de ce chantier.

## **2. Travaux de voirie**

Budget : 81 000 € HT de travaux. (Aides : 55.000 € de Forez Est et 26.000 € du Département)

Les chantiers prévus :

Certaines zones de trottoirs près des commerçants seront restaurées pour des raisons de sécurité.

- Chemin chez Buron (haut du chemin)
- Chemin des Fontanettes
- Etanchéisation de la rue Jacques Vergnier

Route de la Tour Matagrin : deux parties avaient été réalisées par les ASF et la partie du milieu par la Commune. Cette dernière partie s'affaisse, EUROVIA va donc intervenir afin de rectifier ce défaut à ses frais.

Zébras et arrêts minute route de Ste Cyr : ils seront rafraîchis et il y aura verbalisation lorsque des voitures se trouveront en dehors des champs. En effet, des camions accrochent les maisons et notamment celle de Mr et Mme Goutailler lorsque des véhicules sont mal garés.

10 Tonnes d'enrobé à froid ont été commandées pour l'entretien des voies. Les travaux devraient commencer d'ici deux semaines.

Dans le cadre de l'action « Mon chemin, j'y tiens, je l'entretiens » organisée par le Département pour sensibiliser la population, le chemin des crêts a été nettoyé avec quelques bénévoles et les services municipaux sur environ 2 km.

Le responsable des espaces verts de l'ESAT de Bussières a été reçu en mairie. Il s'avère qu'il ne peut pas déléguer une équipe pour les tontes de printemps, son carnet de commandes étant déjà bien rempli. En revanche, son équipe sera disponible pour l'automne, afin d'assurer l'égavage, la taille et la tonte si besoin.

L'éco-pâturage sera mis en place avec les chèvres de Mr Lang qui seront installées dans un premier temps dans la butte du Viallet, et ensuite sur d'autres zones potentielles. Une barrière électrique sera installée afin de parquer les animaux sur les zones concernées. Les consignes de sécurité pour tous ainsi que pour les animaux devront être respectées : ne pas pénétrer dans le parc, ne pas toucher les animaux, ne pas leur donner à manger.

Des chemins ont été restaurés par le SYRRTA à Echansieux, afin de rétablir la rivière dans son lit et refaire le passage sur la rivière avec un tuyau de 800 mm. D'autres ont été repris par les ASF au mois de septembre/octobre, toujours en lien avec les désordres occasionnés suite aux pluies de l'année dernière, afin de rétablir le passage sur la rivière en dessous de Balthazard et le sentier piéton qui va sur Ste Colombe.

Suite à l'acquisition d'un broyeur par FOREZ EST, le groupe de travail concernant le broyage sera remis en place afin d'organiser d'éventuelles opérations de broyage. Mr Poiron rappelle que Mr Gagnaire (Gagnaire paysage) propose ses services à domicile pour le broyage de végétaux.

### **3. Travaux sur poteaux incendie**

Le SIEMLY a délégué SUEZ pour réaliser un état des lieux des poteaux incendie afin de recenser les réparations à effectuer. Un devis a été établi à 5 988 € HT, dépense qui sera répartie pour 3 690 € HT sur 2019 (réparations) et 2 298 € HT sur 2020 (peintures).

M. MUZELLE demande si la borne de puisage est bien utilisée. Des camions viennent effectivement se ravitailler, mais la question de la quantité sera posée au SIEMLY.

### **4. Travaux de Fleurissement**

M. CUCHERAT, prestataire, intervient pour planter les fleurs avec l'aide de bénévoles.

Il est noté que les massifs de ce printemps étaient très beaux.

Les jardinières, place du marché, disposées pour protéger les deux candélabres, ainsi que celles sur le mur, seront fleuries. A l'Espace Violay 1004, il y aura 2 grosses jardinières.

Le jury de la Région pour la 1<sup>ère</sup> fleur passera le 10 septembre. Le jury du Département interviendra également à cette période. Celui des Montagnes du Matin, mi août.

Mme ESCOFET, en charge du fleurissement, lance un appel aux bénévoles.

### **5. Travaux Station Epuration**

L'enrochement en amont de la station est à refaire, ayant été emporté par la crue du 12 juin 2018. Plus en aval, l'eau a entamé dangereusement le talus, avec un poteau électrique à proximité immédiate qui risque de tomber si un autre épisode pluvieux de cette ampleur venait à se reproduire. Le Smaelt prendra à sa charge la consolidation de la berge. Le petit pont prévu à cet endroit par le Smaelt sera posé ultérieurement.

Suite aux résurgences constatées dans le pré au-dessus de la station, il a été établi que le tuyau de 200 mm de diamètre arrivait dans le poste de relevage avec un autre tuyau de diamètre 400 mm. Lorsque le gros tuyau monte en charge, le plus petit n'arrive pas à évacuer et le contenu est alors refoulé et ressort en amont, dans le pré. Une modification de l'arrivée du petit tuyau sera mise en place.

Au niveau de la Station elle-même, un problème, au niveau du béton qui s'effrite, est apparu. Une réunion aura lieu avec PVI, LESCHEL & MILLET, SUEZ et FARGEOT (entreprise de maçonnerie) pour établir les responsabilités dans le cadre de la garantie.

La clôture à l'entrée de la station, qui a été emportée par une coulée de boue en juin 2018, sera également remise en état.

## **6. Travaux divers**

### **• Vestiaires salle des sports**

Il y a des problèmes de moisissures dans les vestiaires et le sol n'est pas très propre. Des devis ont été sollicités pour carreler le sol (carrelage antidérapant) et pour peindre les murs. (Devis GIRAUD et SARL BERNIER). Une étude sur l'isolation, la ventilation ainsi que la nature des fenêtres sera réalisée.

L'opération reviendrait à la somme de 7 252 € HT.

### **• Toiture du préau de l'école**

Afin d'anticiper le remplacement de la toiture du préau de l'école, un devis a été demandé à TRADIBAT : 13 459 € HT

### **• Halle du randonneur**

La halle du randonneur est de plus en plus utilisée mais reste inconfortable par grand vent. Une bâche est fréquemment accrochée à la poutre mais se retrouve régulièrement arrachée ou déchirée. Afin de pallier ces inconvénients, un devis a été demandé à la SAS MOJON métallerie pour installer des châssis ouvrants et des châssis fixes sur les murets de la partie droite de la halle.

Devis de SAS MOJON d'un montant de : 5 549 € HT

Sur ces trois opérations, Mme le Maire propose d'étudier le montant des subventions pouvant être accordé afin d'étaler ces travaux sur 2019-2020. Le Conseil Municipal émet un avis favorable.

## **7. City Park**

Le Département a déposé sa demande de permis de construire sur un terrain de la zone des Gagères. La commune va donc pouvoir récupérer le site correspondant au dépôt de la voirie départementale, place Fouillat. Concernant la future utilisation de cet emplacement, Mme le Maire fait la proposition suivante :

Aménager un local pour les jeunes sur une partie du bâtiment, le compléter à l'extérieur par un city park, et conserver le mur de dépôt de sel afin de garder cette protection face au vent du nord, et de le transformer éventuellement en mur d'escalade.

L'autre partie du bâtiment pourrait servir de local à la Société de Chasse.

Cette opération pourrait être réalisée courant 2021, le temps que le Département ait déménagé, et que la rénovation de ces nouveaux locaux soit réalisée. Il conviendra également de solliciter des subventions.

Le dépôt de sel de la commune pourrait être installé à côté du dépôt de la voirie communale. Une mutualisation avec Forez Est pour les commandes de sel est à l'étude.

## **8. Projet sur emplacement HLM Jacques Vergnier**

La promesse de vente a été signée la semaine dernière. Une demande de permis de construire devrait intervenir mi- juillet.

Deux personnes seraient intéressées, c'est le minimum pour que le projet se réalise.

Madame le Maire précise qu'il reste 3 lots à vendre sur le lotissement, suite à un désistement, et à une demande non concrétisée. Des personnes souhaiteraient acheter 2 lots côte à côte.

*Le Conseil Municipal donne un avis favorable.*

### **9. Renouvellement convention pour la fourrière voitures**

Le Conseil Municipal approuve le renouvellement de la convention avec la SAS LAFAY du COTEAU pour l'enlèvement éventuel d'épaves (5 minimum).

### **10. Questions diverses**

- **Pylône Free téléphonie mobile**  
La Société Free propose de placer un pylône sur un terrain communal, vers la zone des 4 Croix.
- **Fibre optique**  
La réunion d'information aura lieu en fin d'année.
- **Compte rendu fête de l'Écotourisme**  
Madame le Maire remercie toutes les personnes bénévoles qui sont venues prêter main forte pour l'organisation de cette manifestation. Les exposants ont été satisfaits de leur journée et ont annoncé qu'ils étaient prêts à revenir l'an prochain. Le soir, une cinquantaine de personnes est venue participer à la soirée plancha. Les commerçants ont également joué le jeu, et la plupart d'entre eux avaient installé un stand. Le bilan est plutôt positif. Une enquête de satisfaction sera envoyée aux exposants afin de recueillir leurs avis.

Mme le Maire remercie les agents de la voirie qui sont intervenus le dimanche matin, après la fête des classes, pour balayer les confettis, ainsi que samedi pour monter et démonter les chapiteaux, ainsi que Karine qui a dépassé largement son temps de travail pour l'organisation de la fête de l'écotourisme

- **Espace Violay 1004**  
Il est demandé aux associations de ne pas multiplier les gaufriers car ils font disjoncter. Il convient de respecter les consignes afin d'éviter ce genre de désagrément.

Les Ets GARDETTE ont refait à leur charge la cloison de séparation entre la salle Dussud et le hall de réception, car il ne fonctionnait pas de façon satisfaisante. Mme le Maire remercie cette entreprise pour son sérieux.

- **Affaire ENEDIS**

Le Ministre François de RUGY a répondu après plusieurs courriers de relance de Mme le Maire.

Mme le Maire a rencontré le Cabinet d'avocats Philippe PETIT, spécialisé auprès des collectivités, qui propose d'analyser le dossier afin d'établir s'il y a lieu de saisir le tribunal administratif de LYON contre l'Etat pour demander réparation.

- **Voisins vigilants\_:**

Une réunion d'information avec la population aura lieu en septembre.

- **Sport-santé** : Le 11 juin à 18 h – salle Linder

Le Sport santé est un concept national mis en place par le Département, en relation avec les villages sport nature. Il s'agit de proposer des activités sportives en relation avec les associations locales, les personnels de santé (médecin, kiné, ostéo, etc...) pour les personnes âgées, handicapées, souffrantes, ou simplement, celles qui souhaitent retrouver le goût de faire une activité. Plusieurs médecins et professionnels du sport santé témoigneront.

**Prochaines réunions :**

- **09 juillet 2019**
- **10 ou 17 septembre 2019**

Fait à Violay, le 28 mai 2019,

Le Maire,

Véronique CHAVEROT

